

DSQ Orchamps - Programme 1992 - Régularisation budgétaire suite aux avances faites à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la MJC de Palente

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 1992, la Ville prenait acte de la notification des aides apportées par l'État dans le cadre des programmes 1992 Développement Social des Quartiers Orchamps, La Grette et Montrapon.

Les subventions correspondantes étaient inscrites au budget supplémentaire 1992 en recettes et en dépenses, pour permettre le reversement aux associations, maîtres d'ouvrage des actions retenues.

Dans ce cadre, la Ville a assuré notamment le versement anticipé des subventions de l'État :

- de 20 000 F à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions, pour son intervention aux Orchamps,

- de 131 100 F à la MJC de Palente pour ses activités enfance et péri-scolaire aux Orchamps.

Pour ces dossiers, la Ville a reçu un premier acompte de subvention de l'État à hauteur de 65 550 F.

Le solde, soit 85 550 F, a fait l'objet de versement direct aux associations concernées, AAVI et MJC Palente qui ont donc perçu deux fois l'aide à laquelle elles pouvaient prétendre.

Des titres de recettes ont été établis en direction de ces associations pour leur demander le remboursement à la Ville du trop-perçu. Afin de régulariser cette situation et d'opérer les réajustements comptables sur le budget de la Ville, le Conseil Municipal est invité, dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice courant à :

- inscrire en réduction une somme de 85 550 F sur les crédits du chapitre 945.90/7371/47030 animation de quartier - Participation de l'État,

- inscrire en recettes une somme de 85 550 F, chapitre 945.90/7339/47030 animation de quartier - Autres participations pour permettre l'encaissement des remboursements de l'AAVI (20 000 F) et de la MJC (65 550 F).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises